

Commune
De
Saint Georges d'Espéranche
Isère

CONSEIL MUNICIPAL
COMPTE-RENDU SOMMAIRE

Séance du 9 juin 2020

Affiché en exécution de l'Article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

Madame le Maire rend compte des décisions prises par l'ancien Maire, Monsieur Camille LASSALLE, dans le cadre de sa délégation de compétence qui lui avait été confié dans le cadre de l'article L.2122-21 du Code Général des Collectivités Territoriales.

<i>N°</i>	<i>Date</i>	<i>Objet</i>
08	20.03.2020	AMEX Prestation suivi du site internet 4 900€ TTC
09	16.04.2020	COVID 19 exonération loyers locaux professionnels et commerciaux sur avril et mai 2020
10	24.04.2020	COVID 19 exonération tarif marché du 1er avril 2020 à la fin du confinement.
11	07.05.2020	Désignation HDPR pour défendre la commune dans le contentieux MANTION

01 – FORMATION DES COMMISSIONS COMMUNALES

Madame Le Maire propose de constituer des Commissions Municipales et expose le rôle de chacune. Elle rappelle que le Maire est Président de droit de toutes les Commissions et qu'un Vice-Président doit être désigné pour chacune des commissions, ce dernier sera rapporteur de sa Commission.

Le Conseil Municipal, sur proposition de Madame le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, forme les commissions suivantes :

FINANCES ET FISCALITE

Rapporteur : Patrick CASTAING

Membres : Joël TERRY, Henri BERTHET, Agnès MONTEIL, André LASSALLE, Juan COLOMER, Chantal DELAY

INFORMATION ET COMMUNICATION, IMAGE DE LA COMMUNE

Rapporteur : Isabelle BOUQUET

Membres : Marjorie CHEMIN, Virginie BACCONNIER MIGUET, Juan COLOMER, Elisa VIRETON

NOUVELLES TECHNOLOGIES

Rapporteur : Joël TERRY

Membres : Isabelle BOUQUET, Elisa VIRETON

CULTURE, TOURISME ET PATRIMOINE

Rapporteur : Claude DEVILLERS

Membres : Franck REUTER, Gérard MIGUET, Chantal DELAY, Virginie REVOLAT

VIE ASSOCIATIVE

Rapporteur : Juan COLOMER

Membres : Virginie BACCONNIER MIGUET, Sébastien MAIRE, Gérard MIGUET, Henri BERTHET

URBANISME

Rapporteur : Thomas GUICHARDON

Membres : Valérie VERNAY, Henri BERTHET, Chantal DELAY, Laureen LIPSON

PLAN LOCAL DE L'HABITAT (PLH)

Rapporteur : Thomas GUICHARDON

Membres : Valérie MICHA FRACHON, André LASSALLE, Laureen LIPSON

AMENAGEMENT CENTRE VILLAGE

Rapporteur : Thomas GUICHARDON

Membres : Valérie VERNAY, Claude DEVILLERS, Patrick CASTAING, Henri BERTHET, Franck REUTER

ELECTRICITE, ECLAIRAGE PUBLIC, ILLUMINATIONS

Rapporteur : Henri BERTHET

Membres : Frédéric PERROT, Patrick CASTAING, Gérard MIGUET

ASSAINISSEMENT, VOIRIE

Rapporteur : Henri BERTHET

Membres : Frédéric PERROT, André LASSALLE, Claude DEVILLERS, Franck REUTER

BATIMENTS COMMUNAUX ET PROJETS

Rapporteur : Patrick CASTAING

Membres : Frédéric PERROT, Sébastien MAIRE, Gérard MIGUET, Henri BERTHET, Elisa VIRETON, Isabelle BOUQUET, Juan COLOMER

COMMERCES, ARTISANAT, FOIRES ET MARCHÉ, ANIMATION LOCALE

Rapporteur : Valérie VERNAY

Membres : Juan COLOMER, Virginie BACCONNIER MIGUET, Virginie REVOLAT, Joël TERRY

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET AGRICULTURE

Rapporteur : Joël TERRY

Membres : Valérie VERNAY, Patrick CASTAING, Claude DEVILLERS

EMPLOI ET MOBILITE

Rapporteur : Valérie VERNAY

Membres : Valérie MICHA FRACHON, Isabelle BOUQUET, Maryse GEMMITI, Patrick CASTAING

ENSEIGNEMENT, RESTAURATION SCOLAIRE, ENFANCE ET JEUNESSE

Rapporteur : Maryse GEMMITI

Membres : Valérie MICHA FRACHON, Juan COLOMER, Frédéric PERROT, Isabelle BOUQUET, Laureen LIPSON, Virginie BACCONNIER MIGUET

SOLIDARITE, SERVICE A LA PERSONNE, LOGEMENT, AFFAIRES SOCIALES

Rapporteur : Valérie MICHA FRACHON

Membres : Elisa VIRETON, Agnès MONTEIL, Laureen LIPSON, Virginie REVOLAT, Marjorie CHEMIN, Gérard MIGUET

ENVIRONNEMENT, DEVELOPPEMENT DURABLE ET CADRE DE VIE, FLEURISSEMENT

Rapporteur : Franck REUTER

Membres : Frédéric PERROT, Patrick CASTAING, Chantal DELAY, Claude DEVILLERS

02 - SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT DE LA PLAINE DE LAFAYETTE
Désignation des délégués

Madame Le Maire fait part à l'assemblée que l'article L2121-21 du CGCT permet par décision prise, à l'unanimité du Conseil Municipal, de désigner des membres du Conseil Municipal, pour remplir des fonctions ou siéger dans des organismes extérieurs sans avoir nécessairement recours au vote à bulletin secret.

Le Conseil Municipal, sur proposition de Madame le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité désigne comme délégués titulaires au Syndicat Intercommunal d'assainissement de La Plaine de Lafayette

- ⇒ Brigitte GROIX
- ⇒ Henri BERTHET
- ⇒ Claude DEVILLERS

- comme délégués suppléants au Syndicat Intercommunal d'assainissement de La Plaine de Lafayette

- ⇒ Joël TERRY
- ⇒ Frédéric PERROT
- ⇒ Patrick CASTAING

03 – SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DU BRACHET
Désignation des délégués

Madame le Maire fait part à l'assemblée que l'article L2121-21 du CGCT permet par décision prise, à l'unanimité du Conseil Municipal, de désigner des membres du Conseil Municipal, pour remplir des fonctions ou siéger dans des organismes extérieurs sans avoir nécessairement recours au vote à bulletin secret.

Le Conseil Municipal, sur proposition de Madame le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité désigne comme délégués titulaires au Syndicat intercommunal des Eaux du Brachet :

- ⇒ Claude DEVILLERS
- ⇒ Henri BERTHET

- comme délégués suppléants au Syndicat intercommunal des Eaux du Brachet :

- ⇒ Frédéric PERROT
- ⇒ Franck REUTER.

04 – TERRITOIRE D'ENERGIE ISERE (TE 38)

Madame le Maire fait part à l'assemblée que l'article L2121-21 du CGCT permet par décision prise, à l'unanimité du Conseil Municipal, de désigner des membres du Conseil Municipal, pour remplir des fonctions ou siéger dans des organismes extérieurs sans avoir nécessairement recours au vote à bulletin secret.

Le Conseil Municipal, sur proposition de Madame le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité désigne comme délégué titulaire au TE 38

- ⇒ Henri BERTHET

- comme déléguée suppléante

- ⇒ Brigitte GROIX

05 – CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)
Détermination du nombre de ses membres et élection de ses représentants au sein du Conseil Municipal

Madame Le Maire expose au Conseil Municipal qu'en application de l'article R 123-7 du code de l'action et des familles, le nombre des membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) est fixé par le Conseil Municipal.

Elle précise que leur nombre ne peut être inférieur à 8 et supérieur à 16. Il doit être pair puisqu'une moitié des membres est désignée par le Conseil Municipal et l'autre moitié par arrêté du Maire.

Il est proposé de fixer à 12 le nombre des membres du Conseil d'Administration.

Madame le Maire expose que la moitié des membres du conseil d'administration du CCAS sont élus par le conseil municipal au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage, ni vote préférentiel et l'autre moitié nommée par le Maire. Chaque conseiller municipal peut présenter une liste, même incomplète. Les sièges sont attribués d'après l'ordre de présentation des candidats sur chaque liste.

Madame le Maire rappelle qu'il est président de droit du CCAS et qu'il ne peut être élu sur une liste.

Après avoir entendu cet exposé, le Conseil Municipal, sur proposition de Madame le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de fixer à 12 le nombre des membres du Conseil d'Administration (6 membres issus du Conseil Municipal et 6 membres non élus) et décide de procéder à l'élection au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste ;

La liste conduite par Madame Valérie MICHA FRACHON ayant obtenu 23 voix sur 23 votants, ont été proclamés élus les membres suivants :

- ⇒ Valérie MICHA FRACHON
- ⇒ Gérard MIGUET
- ⇒ Marjorie CHEMIN
- ⇒ Laureen LIPSON
- ⇒ Agnès MONTEIL
- ⇒ Elisa VIRETON.

06 – INDEMNITE DE FONCTION DU MAIRE, DES ADJOINTS ET DES CONSEILLERS DELEGUES

Le Conseil Municipal,

Vu la loi N°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Procès-Verbal d'installation du Conseil Municipal en date du 28 mai 2020, et les élections du Maire, et des six Adjointes, à savoir :

Maire	: Brigitte GROIX
Première adjoint	: Patrick CASTAING
Deuxième adjointe	: Valérie MICHA FRACHON
Troisième adjoint	: Henri BERTHET
Quatrième adjointe	: Isabelle BOUQUET
Cinquième adjoint	: Thomas GUICHARDON
Sixième adjointe	: Maryse GEMMITI

Vu la nomination de quatre Conseillers Municipaux Délégués à savoir :

Monsieur Juan COLOMER : Vie associative ;

Monsieur Franck REUTER : Environnement, développement durable et cadre de vie, fleurissement ;

Madame Valérie VERNAY : Commerces, artisanat, foires et marché, animation locale, emploi et transports ;

Monsieur Joël TERRY : développement économique, agriculture, nouvelles technologies ;

Considérant que l'article L. 2123-23 du Code Général des Collectivités Territoriales fixe des taux maximums et qu'il a lieu de ce fait de déterminer le taux des indemnités de fonction allouées au maire, aux adjoints, et aux Conseillers Municipaux Délégués ;

Le Conseil Municipal, sur proposition de Madame le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- Que l'indemnité de fonction du Maire sera correspondante à 51.6% de l'indice brut terminal de la Fonction Publique Territoriale ;
- Que les indemnités de fonction des six autres adjoints et des quatre conseillers délégués seront réparties équitablement et seront donc égales à 11.88 % de l'indice brut terminal de la Fonction Publique Territoriale.

- **Il précise :**
 - Que ces indemnités ne dépassent pas le cadre de l'enveloppe globale autorisée pour 2020 ;
 - Qu'elles courent à partir du 28 mai 2020 pour le Maire et les Adjointes ;
 - Qu'elles courent à partir du 3 juin 2020 pour les Conseillers Délégués ;
 - Qu'elles sont payées mensuellement.
- et fixe les indemnités du Maire, des adjoints et des conseillers municipaux délégués, comme définies ci-dessous :

	Choix retenu en globalité	
	taux (%)	montant brut mensuel
Maire	51.6	2 006.93
Adjoints x 6	11.88	2 772.36
Conseillers délégués x 4	11.88	1 848.24
		6 627.53
	Annuel	79 530.36

07 REAMENAGEMENT ET AGRANDISSEMENT DE LA MAISON MATHIVET
Avenant N°3 pour le lot N°8 – THOMAS menuiseries bois

Madame Le Maire présente un avenant à zéro euro nécessaire pour terminer les travaux de l'ex maison Mathivet. Vu le rapport de présentation, justifiant la nécessité et le détail de ces travaux pour le lot N°8 THMAS menuiseries bois;

Le Conseil Municipal, sur proposition de Madame le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité accepte cet avenant de zéro euro et l'autorise à le signer ainsi que toutes les pièces nécessaires.

08 CREATION D'UN BASSIN D'ORAGE
Attribution du marché à procédure adaptée

Madame Le Maire indique au Conseil Municipal le résultat du marché à procédure adaptée concernant la création d'un bassin d'orage de 400m3.

Elle précise que la date limite de réception des offres a été fixée au Lundi 02 mars 2020 à 12 H 00.

Le Maire, Camille LASSALLE et Monsieur Damotte Adjoint aux bâtiments se sont réunis le 02 Mars à 17h pour procéder à l'ouverture des plis, en présence de M. Richard du Cabinet Alp'Etudes.

Le rapport définitif des offres établi par le cabinet Alp'Etudes a été transmis en Mairie afin d'attribuer le marché le 14 Mai 2020 suite au confinement dû au COVID 19

Le choix s'est porté sur le groupement d'entreprises : **GUILLAUD TP / ALBERTAZZI / ELECTREAU / BAZIN Bâtiment**

Le Conseil Municipal, sur proposition de Madame le Maire, après en avoir délibéré, par 21 voix pour et 2 abstentions (Mrs GUICHARDON et LASSALLE), approuve le choix du groupement d'entreprises mentionnées ci-dessus, pour un montant de **460 993.02 € HT pour la tranche ferme et 19 552.50 € HT pour la tranche optionnelle N°1 soit un total de 480 545.52 € HT** et autorise Madame le Maire agissant au nom de la Commune à traiter avec le groupement d'entreprises retenu.

Le prochain Conseil Municipal aura lieu le mardi 7 juillet 2020.